



Recours gracieux apres refus d un regroupement familial

Par **kamel59**, le **12/03/2008** à **17:39**

bonjour

je suis d'origine marocaine je reside en france et je me suis marier au maroc j ai fait une demande de regroupement familial aupres de l anaem

Après l instruction de mon dossier et la visite de mon logement j ai reçu une lettre de la prefecture en date du 06 mars 2008 me signifiant un refus du prefet pour le motif suivant : "il ressort que vos ressources sont suffisantes ,mais qu'elles ne presentent pas de caractere de stabilité "

en effet je suis interimaire et j ai parfois des petites periodes de chomage

je voudrais savoir comment je peux formuler une demande de recours gracieux en sachant que j ai repris une activité salarial avec un contrat de 11 mois je voudrais de l aide pour formuler ma demande aupres du prefet et savoir si ya des article de loi que je puisse utiliser pour appuyer cette demande

dans l attente d une reponse rapide de votre part merci d avance c est assez urgent